

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Reisswolf Akten- und Datenvernichtung GmbH & Co. KG est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 200 du 6.6.2016.

Arrêt du Tribunal du 18 mai 2017 — Panzeri/Parlement

(Affaire T-166/16) ⁽¹⁾

(«Réglementation concernant les frais et indemnités des députés au Parlement européen — Indemnité d'assistance parlementaire — Recouvrement des sommes indûment versées»)

(2017/C 221/27)

Langue de procédure: l'italien

Parties

Partie requérante: Pier Antonio Panzeri (Calusco d'Adda, Italie) (représentant: C. Cerami, avocat)

Partie défenderesse: Parlement européen (représentants: N. Lorenz, A. Caiola, G. Corstens et S. Seyr, agents)

Objet

Demande fondée sur l'article 263 TFUE et tendant à l'annulation de la décision du secrétaire général du Parlement du 11 février 2016 relative au recouvrement auprès du requérant d'une somme de 83 764,34 euros et de la note de débit y afférente du même jour.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *M. Pier Antonio Panzeri est condamné aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 200 du 6.6.2016.

Arrêt du Tribunal du 16 mai 2017 — Mühlbauer Technology/EUIPO (Magicrown)

(Affaire T-218/16) ⁽¹⁾

[«Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne verbale Magicrown — Motifs absolus de refus — Absence de caractère distinctif — Caractère descriptif — Article 7, paragraphe 1, sous b) et c), du règlement (CE) n° 207/2009»]

(2017/C 221/28)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Mühlbauer Technology GmbH (Hambourg, Allemagne) (représentants: M. Zintler et A. Stolz, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: S. Hanne, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 7 mars 2016 (affaire R 1213/2015-4), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal Magicrown comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Mühlbauer Technology GmbH est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 232 du 27.6.2016.

Arrêt du Tribunal du 17 mai 2017 — adp Gauselmann/EUIPO (MULTI FRUITS)

(Affaire T-355/16) ⁽¹⁾

[«Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne verbale MULTI FRUITS — Motifs absolus de refus — Caractère descriptif — Article 7, paragraphe 1, sous b) et c), du règlement (CE) n° 207/2009»]

(2017/C 221/29)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: adp Gauselmann GmbH (Espelkamp, Allemagne) (représentant: P. Koch Moreno, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: A. Schifko, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 29 avril 2016 (affaire R 1043/2015-5), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal MULTI FRUITS comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *adp Gauselmann GmbH est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 296 du 16.8.2016.

Arrêt du Tribunal du 11 mai 2017 — Bammer/EUIPO — mydays (MÄNNERSPIELPLATZ)

(Affaire T-372/16) ⁽¹⁾

[«Marque de l'Union européenne — Procédure de nullité — Marque verbale de l'Union européenne MÄNNERSPIELPLATZ — Motif absolu de refus — Caractère descriptif — Article 52, paragraphe 1, sous a), et article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 207/2009»]

(2017/C 221/30)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Alexander Bammer (Sindelfingen, Allemagne) (représentant: W. Riegger, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: S. Hanne, agent)